



Le Prieuré, 165 route de Chambéry – 73 370 LE BOURGET-DU-LAC
Tél. : 04 79 25 20 32 – Fax. : 04 79 25 32 26
Mail : info@cen-savoie.org

Études préalables aux travaux de rechargement d'un haut-fond du lac du Bourget

Dossier de consultation

Projet financé avec le concours de





Figure 1 : Rive du poète - secteur Nord de la plage du Lido

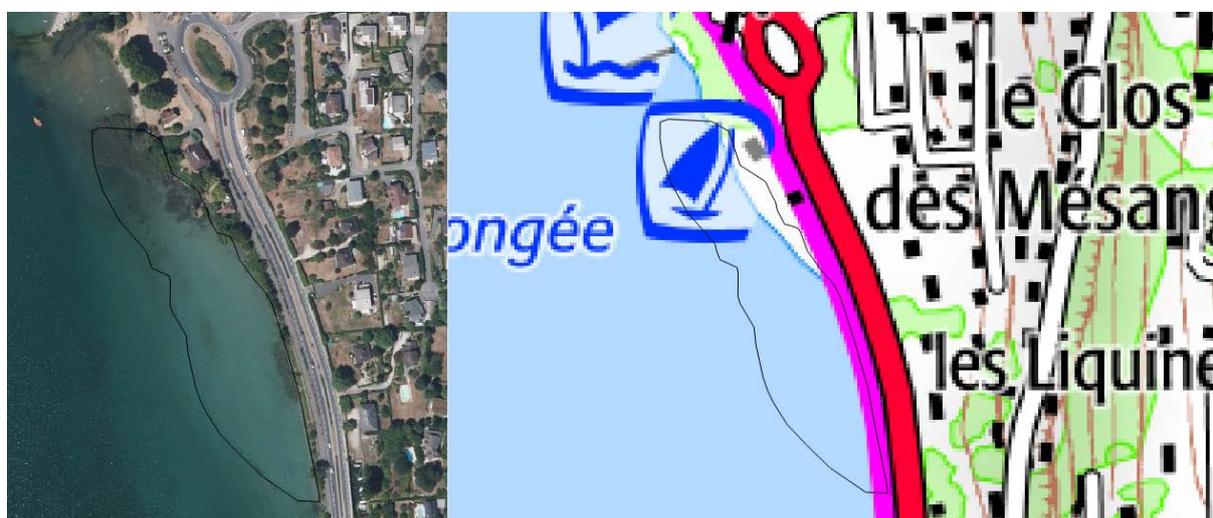


Figure 2 : Rive du poète - secteur Sud de la plage du Lido

Projet financé avec le concours de



Marché de prestations intellectuelles

SOMMAIRE

PARTIE 1. CONTRAT	1
1.1. IDENTIFICATION DES PARTIES	1
1.2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ	2
1.3. CONDUCTEURS D'OPERATIONS	3
1.4. PIECES CONTRACTUELLES	3
1.5. DELAIS D'EXECUTION	3
1.5.1. DELAIS DE BASE	3
1.5.2. PROLONGATION DES DELAIS	3
1.6. PENALITES DE RETARD	3
1.6.1. PENALITES POUR RETARD	3
1.6.2. PENALITES POUR ABSENCE AUX REUNIONS DE TRAVAIL	4
1.7. PRIX	4
1.7.1. MONTANT DE L'OFFRE ET MODALITES DE REVISION DES PRIX	4
1.7.2. SOUS-TRAITANCE	5
1.8. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
1.8.1. ASSURANCES	5
1.8.2. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE	6
1.9. CONDITIONS DE REGLEMENT	6
1.10. DROIT ET LANGUES	7
PARTIE 2. REGLEMENT DE CONSULTATION	9
2.1. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
2.1.1. PIECES DE LA CANDIDATURE	9
2.1.2. PIECES DE L'OFFRE	9
2.2. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	9
2.3. JUGEMENT DES OFFRES	10
2.3.1. VALEUR TECHNIQUE (60 %)	10
2.3.2. PRIX DE LA PRESTATION (40 %)	10
2.4. ATTRIBUTION ET NEGOCIATION	11
PARTIE 3. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	12
3.1. CONTEXTE ET PERIMETRE D'ETUDE	12
3.2. CONTENU DE LA PRESTATION	12
3.2.1. ÉTUDE PROJET	12
3.2.2. PIECES TECHNIQUES DU MARCHÉ TRAVAUX	13
3.2.3. FORMULAIRES REGLEMENTAIRES	13
3.3. PILOTAGE ET CONDUITE DE L'ETUDE	14
3.4. DONNEES DISPONIBLES	14

Projet financé avec le concours de



3.5. LIVRABLES

15

ANNEXE – VUE EN PLAN DE L'ENGRAISSEMENT REALISE EN 2006

16

Projet financé avec le concours de



PARTIE 1. CONTRAT

1.1. IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre :

Le pouvoir adjudicateur : Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

Son représentant : M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

Ordonnateur : M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

Comptable assignataire des paiements : M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

Et :

Le signataire (candidat individuel)

M.
Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

engage la société sur la base de son offre :

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

à exécuter le marché dans les conditions ci-après définies.

Ou :

Le mandataire (candidat groupé)

M.
Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint

Nota : En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

s'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter le marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **120 jours à compter de la date limite de réception des offres** fixée par le règlement de la consultation.

1.2. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Cette consultation a pour objet la réalisation des **études préalables à la mise en œuvre de travaux de restauration de roselières rivulaires du lac du Bourget (Savoie)**.

Elle est réalisée dans le cadre du Plan d'actions en faveur de la végétation littorale du lac du Bourget (2020-2023).

La procédure de passation utilisée est une **procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un **marché de prestation intellectuelle**.

Le marché n'est pas alloti, les variantes et options sont interdites. Il se compose d'une unique tranche ferme.

1.3. CONDUCTEURS D'OPERATIONS

Le conducteur d'opération est :

Fanny Giraud, chargée de mission et coordinatrice du plan d'actions

f.giraud@cen-savoie.org

06 49 80 44 73

Le conducteur d'opération est chargé de suivre l'exécution du contrat et certifiera le service fait, sur la base des pièces transmises par le titulaire.

1.4. PIECES CONTRACTUELLES

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-PI, les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- le contrat (partie 1 du présent dossier de consultation) valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (partie 3 du présent dossier de consultation) ;
- la proposition technique et financière fournie par le candidat ;
- le CCAG-PI approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 (NOR: ECOM2106874A) dont le titulaire est réputé avoir pris connaissance.

1.5. DELAIS D'EXECUTION

1.5.1. Délais de base

Le délai d'exécution du marché est fixé à 4 mois. Il court à compter de la notification du marché.

Tout retard dans les délais d'exécution fixés par le contrat entraînera l'application des pénalités mentionnées au paragraphe 1.6 du présent dossier de consultation.

1.5.2. Prolongation des délais

Le titulaire pourra bénéficier d'une prolongation des délais d'exécution du contrat dans les cas et conditions de l'article 13.3 du CCAG-PI.

Aucune demande de prolongation ne peut être présentée après l'expiration du délai contractuel d'exécution.

1.6. PENALITES DE RETARD

1.6.1. Pénalités pour retard

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-PI, si les délais d'exécution fixés par les pièces contractuelles ne sont pas respectés, il sera fait application d'une **pénalité forfaitaire de 50 € HT par jour de retard**, sans mise en demeure préalable.

De même, le titulaire ne sera pas exonéré des pénalités dépassant 1 000 € HT sur l'ensemble du marché.

1.6.2. Pénalités pour absence aux réunions de travail

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-PI, en cas d'absence non justifiée aux réunions de travail définies dans les pièces du contrat, il sera fait application d'une **pénalité forfaitaire de 50 € HT par absence**, sans mise en demeure préalable.

1.7. PRIX

1.7.1. Montant de l'offre et modalités de révision des prix

Le marché est passé par application d'un **prix global et forfaitaire, non révisable et non actualisable**.

Le montant total du marché s'élève à :

Montant total		
€ HT	TVA 20 %	€ TTC

Soit en toutes lettres (montant total € TTC) :

Le détail du prix est indiqué dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) jointe au dossier de consultation.

Toutes les prestations et les rendus détaillés dans le CCTP (pièce contractuelle) sont inclus dans le prix global et forfaitaire indiqué ci-dessus.

Les prix sont établis en tenant compte de toutes les dépenses, charges et aléas résultant de l'exécution du contrat, y compris les frais généraux, impôts et taxes, marge pour risques et bénéfices.

1.7.2. Sous-traitance

Le titulaire :

- n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des **sous-traitants payés directement** ; les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées (constituant le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement).

Cas d'une entreprise :

Nature de la prestation sous-traitée	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation (HT)

Cas d'un groupement :

Entreprise donneur d'ordre et prestation intéressée	Nature de la prestation sous-traitée	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation (HT)

Le titulaire annexe au présent contrat les contrats spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

1.8. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

1.8.1. Assurances

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un **contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile** découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil, **ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle**, en cas de dommage occasionné par l'exécution du contrat.

Il devra fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance et l'objet du contrat.

À tout moment durant l'exécution du contrat, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie et dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande.

1.8.2. Obligation de confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a connaissance d'informations ou reçoit communication de documents ou d'éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel, est tenu de prendre toutes mesures nécessaires afin d'empêcher que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à les connaître.

Cette obligation de confidentialité se poursuit au-delà de l'exécution du marché.

1.9. CONDITIONS DE REGLEMENT

La demande de paiement du titulaire sera envoyée après réception des prestations relatives à la mission définie au paragraphe 2 du présent contrat et détaillée dans la partie 3 du dossier de consultation.

Elle devra parvenir :

- par courrier à l'adresse suivante :
Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
Bâtiment Le Prieuré – 165, route de Chambéry
73 370 LE BOURGET-DU-LAC
- par mail aux adresses suivantes :
info@cen-savoie.org et g.arias@cen-savoie.org

Le mode de règlement sera effectué par virement bancaire. Le délai de règlement est lié aux modalités de financement des opérations objets du marché contenu dans les conventions signées avec les partenaires publics et privés ayant accepté de les financer. Le délai sera fixé en accord avec le candidat retenu.

Le délai de paiement courra à compter de la réception de la facture et de l'ensemble des livrables (après vérifications) par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie.

L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du contrat sans indemnité pour le titulaire.

1.10. DROIT ET LANGUES

Le règlement des litiges ressort de la compétence du **Tribunal Administratif de Chambéry**.

Tous les documents, correspondances, demandes de paiement ou mode d'emploi doivent être entièrement rédigés en **langue française**. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

À

Le

Le signataire / le mandataire (*nom, prénom, qualité, signature, tampon*)
[porter la mention manuscrite « lu et approuvé »]

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

À

Le

Le représentant du pouvoir adjudicateur (*nom, prénom, qualité, signature, tampon*)

Le présent contrat est complété par les annexes suivantes :

[cocher la ou les cases correspondantes]

- Annexe n°... – Présentation d'un sous-traitant
- Annexe n°... – Présentation des cotraitants en cas de groupement
- Autres annexes (à préciser) :

PARTIE 2. REGLEMENT DE CONSULTATION

2.1. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française** et exprimées en **EURO**.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

2.1.1. Pièces de la candidature

Libellé	Signature
Formulaire DC1 (lettre de candidature) Disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr	Oui
Formulaire DC2 (déclaration du candidat) Disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr	Oui
Contrat d'assurance*	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

2.1.2. Pièces de l'offre

Libellé	Signature
Le contrat , valant acte d'engagement (complété et daté)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (daté)	Oui
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (complétée et datée)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer **tous les sous-traitants connus** lors de son dépôt (dans ce cas, l'**annexe de sous-traitance DC4** devra être jointe). Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

2.2. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont à transmettre au plus tard le **mercredi 27 novembre 2024 à 9 h.**

Les candidats doivent **transmettre leur offre par voie électronique** (avant la date et l'heure limites de réception indiquées ci-dessus), aux adresses suivantes :

f.giraud@cen-savoie.org

L'ensemble des pièces de la candidature et de l'offre doivent être transmises en une unique pièce jointe sous format « .zip ».

2.3. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 %
Prix des prestations	40 %

2.3.1. Valeur technique (60 %)

Ce critère est jugé à l'appui du mémoire technique, selon les éléments d'appréciation suivants :

1 – Méthodologie et organisation générale de la mission (6 points), faisant apparaître le phasage général de la mission, la collecte de données complémentaires le cas échéant, ainsi que les moyens mis en œuvre.

2 – Références similaires en termes de réalisation d'études équivalentes ou de thématiques s'en approchant **et compétences générales** détaillant notamment le rôle et les compétences spécifiques des membres affectés à la mission **(4 points)**.

Pour ce critère, le candidat obtiendra une note technique initiale sur 10. Cette note sera pondérée au vu de la formule suivante :

$$\text{Note technique pondérée} = 10 \times \frac{\text{Note technique initiale du candidat}}{\text{Note technique initiale du mieux – disant}}$$

Le candidat obtiendra donc une note technique pondérée sur 10, qui sera affectée par le coefficient correspondant (60 %), pour donner la note technique finale.

2.3.2. Prix de la prestation (40 %)

Ce critère est jugé à l'appui de la DPGF.

Pour le calcul de la pondération du critère « Prix », il sera appliqué une note sur 10 calculée de la manière suivante :

$$\text{Note de prix pondérée} = 10 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins – disante (en TTC)}}{\text{Montant de l'offre du candidat (en TTC)}}$$

Le candidat obtiendra donc une note de prix pondérée sur 10, qui sera affectée par le coefficient correspondant (40 %), pour donner la note de prix finale.

La note finale sera la somme de la note technique finale et de la note de prix finale.

2.4. ATTRIBUTION ET NEGOCIATION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle obtenant le meilleur classement (note finale la plus élevée).

En application de l'article L2152-1 du Code de la commande publique, l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat, pourra être **régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur **se réserve le droit d'engager des négociations avec les 2 premiers candidats.** Cette phase de négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et **pas seulement sur le prix.**

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché **sur la base des offres initiales, sans négociation.**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours.

Une **attestation d'assurance décennale** devra également être produite dans le même délai.

L'attribution du marché au titulaire lui sera notifiée par **lettre de commande accompagnée du contrat signé par le pouvoir adjudicateur.**

PARTIE 3. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

3.1. CONTEXTE ET PERIMETRE D'ETUDE

L'étude est conduite sur la rive est du lac du Bourget, localisé au nord du département de la Savoie (région Auvergne Rhône-Alpes).

Le Plan d'actions en faveur de la végétation littorale du lac du Bourget s'attache, par un ensemble d'opérations (d'amélioration des connaissances, de travaux et d'expérimentations, de sensibilisation), à protéger et restaurer les communautés végétales du plus grand lac naturel français.

La Rive du Poète (rive Est du lac du Bourget entre Tresserve Plage et au Sud de la plage du Lido) a bénéficié d'opérations de génie écologique en 2006 visant à protéger et restaurer les roselières aquatiques, dans le cadre du projet « Grand Lac » porté par le Département de la Savoie. Des ouvrages de protection anti-houle et un épi d'enrochements perpendiculaire à la berge ont été aménagés, en complément d'un rechargement de berges en matériaux et de plantations d'hélophytes.

En quelques années, ces aménagements ont permis à la roselière de se régénérer et de nettement progresser en arrière des ouvrages.

Cependant, sous l'effet de la houle, les matériaux d'engraissement les plus fins ont été emportés, ce qui rend l'ouvrage en partie inefficace pour la protection des roselières. **En conservant les végétations littorales existantes, il s'agira de réaliser les études préalables (étude PRO, CCTP des travaux, formulaires réglementaires) nécessaires à la mise en œuvre de travaux localisés de rechargement en matériaux (prévus fin 2025).**

Afin d'en savoir plus sur les exigences édaphiques et topographiques locales des roselières, un étudiant de L3 récoltera durant le 1^{er} trimestre 2025 des sédiments lacustres sur le secteur et vérifiera la bathymétrie littorale qui a peut-être été affectée par les inondations de décembre 2023.

3.2. CONTENU DE LA PRESTATION

3.2.1. Étude projet

À partir des **données** fournies par le CEN Savoie, et de celles **collectées par le candidat (en particulier sur les besoins édaphiques des roselières, scirpaies et herbiers aquatiques)**, la mission PRO consistera à définir de la manière la plus précise possible :

- les **détails quantitatifs** relatifs :
 - o aux volumes des mouvements de matériaux ;
 - o aux surfaces et emprises concernées ;
- les **éléments qualitatifs** relatifs :
 - o à la nature des sédiments concernés sur la rive ;
 - o à la nature des matériaux utilisés pour le rechargement ;

- o aux modalités techniques des travaux de restauration (descriptif des postes de travaux, modalités et contraintes d'accès, amenée et repli des engins, gestion des espèces protégées et des espèces invasives,...) ;
- les **éléments quantitatifs et qualitatifs** relatifs :
 - o au gain, la perte ou la neutralité d'une opération de recharge sédimentaire pour le développement des roselières, scirpaies et herbiers aquatiques.

L'étude projet devra inclure l'**ensemble des vues** ainsi que tous les **chiffrages** et paramètres nécessaires à l'élaboration du CCTP de travaux et des demandes réglementaires (notamment en matière de volumes et surfaces de terrassements, hauteurs d'eau, mesures d'évitement – réduction – compensation d'impacts...).

Est également attendu un **estimatif du coût des travaux**.

3.2.2. Pièces techniques du marché travaux

Il s'agira d'élaborer de manière exhaustive l'intégralité des pièces techniques et administratives qui composent le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux :

- Règlement de consultation (RC) ;
- CCP (clauses techniques particulières et clauses administratives particulières) ;
- Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
- Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) ;
- avants métrés ;
- dossier des plans détaillés (vues en plan et profils en travers) ;
- détails quantitatifs estimatifs (DQE) ;
- bordereaux des prix unitaires et décomposition du prix global et forfaitaire (BPU et DPGF) ;
- acte d'engagement et ses annexes (AE).

3.2.3. Formulaires réglementaires

Il est attendu du candidat qu'il **rédige les formulaires et dossiers réglementaires** préalables nécessaires à l'obtention de l'autorisation des travaux dans les délais prévus (soit 4 mois après notification du présent marché). Sont présentés :

- un **formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000** ;
- un **dossier de demande d'autorisation (loi sur l'eau, dérogation espèces protégées et étude/notice d'impact le cas échéant)** (justifications des travaux, dates prévues, cartographies, mesures d'évitement et de réduction), pour un passage en Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (envoi du dossier à la préfecture 2 mois avant la date de la CDNPS).

L'ensemble des échanges avec les services instructeurs ainsi que le dépôt des éléments rédigés par le prestataire relèvent du CEN Savoie.

3.3. PILOTAGE ET CONDUITE DE L'ETUDE

La méthodologie de conduite de l'étude sera intégrée dans le mémoire technique du candidat. L'offre devra prévoir *a minima* :

- une réunion de lancement de la mission couplée à une visite du site avec le CEN Savoie et ses partenaires ;
- des réunions pour valider les étapes d'avancement de la mission autant que demandées par la maîtrise d'ouvrage ;
- une réunion de restitution avec le CEN Savoie et ses partenaires ;
- des temps d'échanges réguliers.

3.4. DONNEES DISPONIBLES

Les documents suivants seront fournis au titulaire :

- Images drone de 2022 (Sources : CISALB) ;
- Bathymétrie du littoral (0-25 m de profondeur) du lac du Bourget, d'une précision inférieure à 10 cm (Sources : CEN Savoie/ GEOFIT EXPERT) ;
- Dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement du 21 septembre 2000 pour la restauration des roselières de la Rive du poète (Sources : CNR et H₂O Environnement) ;
- Autres données nécessaires issues du Système d'Information du CEN Savoie, notamment espèces patrimoniales et/ou protégées et habitats.

Ces données sont la propriété exclusive du fournisseur ou de ses partenaires, le titulaire du marché s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de la réalisation des prestations incluses dans le présent marché.

Il s'engage en outre à respecter de façon absolue, les obligations définies ci-après et à les faire respecter à son personnel :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information fournis, autres que pour les besoins de l'exécution de la prestation ayant pour objet les études confiées ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le présent marché, notamment à des fins commerciales ;
- porter les mentions nécessaires, en caractères apparents, afin que les droits du propriétaire soient connus et préservés pour les données : cf. Sources ci-dessus ;
- détruire les fichiers fournis à l'issue de sa mission.

Ces données seront mises à disposition du titulaire du marché sur la base d'une convention.

3.5. LIVRABLES

Le prestataire transmettra les livrables suivants :

Livrable	Contenu	Format
Étude projet	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport définitif - Cartographie des emprises à traiter - Plans, profils et vues 	Version numérique aux formats modifiables « Word [®] et/ou Excel [®] », ainsi qu'en format PDF imprimable Données graphiques <u>*</u>
Pièces techniques du marché de travaux	<ul style="list-style-type: none"> - DCE complet - Dossier des plans détaillés 	Version numérique aux formats modifiables « Word [®] et/ou Excel [®] », ainsi qu'en format PDF imprimable
Formulaires réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 - Dossier DLE, espèces protégées, notice/étude d'impact le cas échéant 	Version numérique aux formats modifiables « Word [®] et/ou Excel [®] », ainsi qu'en format PDF imprimable

* Elles seront obligatoirement fournis dans le système et aux formats suivants :

- Système géodésique et projection : RGF93 - Lambert 93 (EPSG : 2154)
- Repère altimétrique : NGF - IGN69
- Données topographiques : format XYZ
- Plans des travaux (profils, coupes, ouvrages, etc.) : format DXF/DWG
- Localisation de ces plans (profils, coupes, etc.) : format Shape (polyligne)
- Plans de récolement : format Shape (structurés en thématiques, comportant l'ensemble des données attributaires nécessaires à la description des objets)

Un catalogue des métadonnées décrivant les données sera fourni, en indiquant pour chacune d'elles : un descriptif sommaire, sa source ou son origine, son échelle d'utilisation, sa date de création.

